



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

COMMUNIQUÉ

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE CONTENEURS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

Val-des-Monts – 6 février 2026 – La Municipalité de Val-des-Monts informe la population que, **de façon temporaire jusqu'au 6 mars**, un **conteneur à déchets** et un **conteneur de recyclage** sont maintenant disponibles à deux endroits :

- **Hôtel de Ville** (1 route du Carrefour, Val-des-Monts)
- **Stationnement du Sportium** (5 chemin du Manoir, Val-des-Monts)

Ces conteneurs sont mis à la disposition des citoyennes et citoyens qui ont des surplus de matières résiduelles ne pouvant être déposés dans les bacs collectés en alternance chaque semaine. Cette mesure vise à soutenir les foyers en attente de la livraison des nouveaux bacs de recyclage fournis par Éco-entreprise Québec (ÉEQ).

Une mesure d'appoint... et une invitation à réfléchir à nos habitudes

La Municipalité rappelle que cette mesure est **temporaire**, et encourage la population à adopter de petites actions qui peuvent réduire la production de déchets et améliorer la gestion des matières résiduelles à la source.

Cette approche s'inscrit dans une volonté plus large d'**écoresponsabilité**, en cohérence avec la nouvelle formule de collecte des encombrants qui vise à responsabiliser chacun quant aux différentes options disponibles tout au long de l'année pour disposer adéquatement des matériaux et objets.

À propos des demandes de deuxième bac de recyclage

Afin d'assurer une transition harmonieuse vers cette nouvelle fréquence, les citoyennes et citoyens sont invités à adopter de bonnes pratiques de tri visant à maximiser l'espace dans leur bac de récupération, notamment de défaire et plier les boîtes de carton avant de les déposer dans leur bac de récupération. Les citoyennes et citoyens qui ont des surplus de matières recyclables récurrents malgré l'application

des bonnes pratiques de tri peuvent communiquer avec la municipalité pour demander un bac supplémentaire gratuit.

- Est-ce que les surplus sont vraiment récurrents ou plutôt occasionnels?
- D'autres solutions simples peuvent-elles être mises en place à la maison pour réduire ou mieux gérer les matières?

Les **deuxièmes bacs** sont prioritairement destinés aux situations suivantes :

- Garderies en milieu familial
- Familles d'accueil et maisons pour personnes âgées
- Habitations résidentielles comportant un usage commercial complémentaire
- Maisons unifamiliales ou intergénérationnelles comptant cinq personnes résidentes à temps plein ou plus

La Municipalité remercie la population de sa collaboration et de son engagement envers une gestion responsable des matières résiduelles. Ensemble, nous pouvons réduire notre empreinte environnementale et adopter des pratiques plus durables pour les années à venir.

– 30 –

Service des communications
819 457-9400, poste 2332
communications@val-des-monts.net